

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal n°90-2022**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	14/09/2022
Présents	17
Absents	6
Procurations	4
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du quatorze septembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, GIROUSSE Laurent, LACOSTE Guillaume. PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à CAUX Xavier, JOLIBERT Marie-Christine à CHARRASSE Evelyne, MARROT Catherine à LE MINEZ Monique, GIROUSSE Laurent à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Création d'un poste en accroissement temporaire d'activités.**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer un emploi non permanent en accroissement temporaire d'activité pour un poste d'agent technique polyvalent au grade d'ajoint technique relevant de la catégorie C, selon les conditions suivantes :

- Service technique
- Nombre d'emploi créé : 1
- Durée du contrat : 3 mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022), à temps complet.

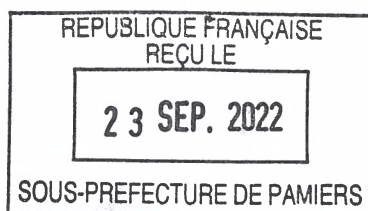
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la création d'un emploi non permanent en accroissement saisonnier d'activité pour un poste d'agent technique polyvalent, pour une durée de trois mois (1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2022), à temps complet.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,



Xavier CAUX